

Arras, le 8 mai 2019

## **Attribution du label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » à la ville de Calais**

Franck RIESTER, ministre de la Culture, sur proposition du conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, a décidé d'attribuer le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » (VPAH) à la ville de Calais.

Créé en 1985, ce label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » constitue un atout majeur pour le développement de l'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes et permet de sensibiliser les habitants à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.

Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire compte désormais 195 territoires (123 villes d'art et d'histoire et 72 pays d'art et d'histoire) attachés à la valorisation et à l'animation de l'architecture et du patrimoine : visites guidées, expositions, ateliers, publications, services éducatifs ...

Trois autres collectivités du Pas-de-Calais bénéficient du label ville ou pays d'art et d'histoire : Boulogne-sur-Mer, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin et le pays de Saint-Omer.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, se félicite de l'attribution de ce label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » à la ville de Calais, qui lui permettra de renforcer l'action de sauvegarde, de valorisation et de promotion de son patrimoine et de son territoire.